Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 27 Janvier 1909. No. 12

ABONNEMENT
Canada ....$1,00 par année
Etats-Unis.... .... 1.50 "
Europe compris le port.... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 12, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019.200 acres à surface d'eau aux termes de l'agriculture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240. elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3,516 milles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture
et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto Ont

Conference

DONNEE A L'ACADEMIE FRANCAISE DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE, PAR L'HON. T. A. BERNIER.

(*Suite*)

Quel a été l'effet social de cette commotion religieuse?

Ce sont les principes du protestantisme qui ont amené le plus grand cataclysme dont les nations aient eu à souffrir dans les temps modernes. La Révolution française, avec ses horreurs et ses guerres subséquentes, est le fruit direct de la libre pensée, qui est elle-même la conséquence nécessaire de l'hérésie protestante.

Cette doctrine illogique et désespérante, mélange d'erreurs diverses et anciennes, conduisit au matérialisme et à l'incrédulité. La raillerie s'unit à l'impiété. Le *Dictionnaire encyclopédique* recueillit et mit à la mode tous les sophismes et toutes les calomnies des philosophes. Le terrain se trouva préparé pour la germination et l'action des sociétés secrètes, lesquelles méditèrent la ruine des Etats. Au milieu de ce vertige, la révolution éclata. Vous en connaissez les excès, depuis le vol jusqu'au meurtre, depuis le renversement des croix jusqu'au culte immoral et insensé de la déesse Raison.

Rien ne prouve mieux que ces violences, ces audaces et ces chutes, la nécessité de la morale chrétienne pour les Etats.

Voyez, en effet, le procédé!

Afin d'être plus libres de commettre les crimes qu'on médite; afin de pousser plus sûrement vers l'abîme la société dont on a juré la ruine, on commence par gâter les esprits, par les soustraire au joug qui contient les passions vilaines, par supprimer le culte et le clergé. C'est donc que ces forces intimes et profondes, cette morale et ces institutions sont opposées aux néfastes desseins des hordes révolutionnaires et aux bouleversements sociaux.

En effet, laissez-moi l'affirmer de nouveau, la code de la religion catholique est une loi de paix, de douceur, d'ordre et de stabilité.

Aujourd'hui, le socialisme, sous divers noms et des formes diverses, veut refaire l'organisation politique et le régime de la propriété. Mais comment?

En bousculant tout, en spoliant tout. Et il poursuit ces revendications illégitimes à l'aide de ce que l'on a appelé, dans les loges même, la propagande par le fait; c'est-à-dire, par l'assassinat.

Voyez le meurtrier du président McKinley! Cet homme a refusé l'assistance du prêtre à ses derniers moments! Pourquoi? Parce qu'il lui aurait fallu haïr son crime et renoncer à ses affiliations perverses.

Mais il est clair alors, n'est-ce pas, qu'une religion qui se jette ainsi entre la victime et le bourreau, est une institution protectrice des individus et des sociétaires?

On l'a dit, la religion catholique est la meilleure police des gouvernements! Les lois peuvent proscrire le vice, le frapper d'amende ou de la prison; mais la vertu seule, la vertu s'appuyant sur les scrupules d'une conscience éclairée par la révélation, peut le prévenir. Les lois elles-mêmes n'ont de sanction efficace que dans les préceptes de la morale, laquelle est une émanation de Dieu. C'est donc en Dieu et dans ses prescriptions que les sociétés doivent placer leurs assises et leurs sommets, tout l'édifice, en un mot, avec ses ornements et ses trésors, avec le maître et les serviteurs.

"Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, dit le psalmiste, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent."

"Si le Seigneur ne garde lui-même la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde."

Or, la loi de Dieu n'a sur la terre qu'une chaire pour la promulguer et l'interpréter: c'est l'Eglise catholique, celle qui, du Vatican au Cénacle, peut, sans interruption, faire remonter sa filiation.

* * *

L'action de l'Eglise, on la distingue dans l'avènement des peuples, dans leur marche, dans leur décadence. On peut aussi la percevoir dans les manifestations ordinaires de la vie.

Pour des motifs d'hygiène, la médecine recommande la sobriété; la religion s'accorde avec la médecine en réprimant la gourmandise sous toutes ses formes.

Cette même médecine contraint ses malades à la diète, l'Eglise vient à son secours en prescrivant des jours de jeûne.

L'Etat frappe le crime de punitions; l'Eglise va plus loin, elle accorde une récompense aux vertus opposées à ces vices.

La clameur publique veut que les classes laborieuses aient au moins un jour de repos par semaine; l'Eglise fait à tous une obligation d'observer le dimanche comme un jour de fête.

Au nom de la philanthropie, ou plutôt, de l'altruisme, pour employer le langage élégant d'aujourd'hui, les gouvernements et les autres administrations publiques s'emploient à soulager les misères notoires; l'Eglise fait une obligation aux riches de servir une part de leurs biens aux déshérités; elle établit des refuges pour les malades et les pauvres, qu'elle va chercher jusque dans les plus sordides garnis; elle contient et apaise les colères que le spectacle des fortunes éclaboussantes soulève dans l'âme des couches inférieures.

En fait, l'on ne saurait signaler une seule mesure d'hygiène, une seule loi de police qui n'aient dans les préceptes de l'Eglise une solution efficace. Pour supprimer les désordres et les souffrances, il suffirait de se laisser vivre à l'ombre de cette divine institution. Ce serait le paradis terrestre retrouvé et reconquis.

Mais combien sont réfractaires à cette règle de vie, même parmi nous, catholiques! A côté de la religion du mystère et de l'amour, de notre religion vivante, qui parle aux petits et aux grands, qui met en commun les joies et les pleurs et s'adresse encore plus au cœur qu'à la raison, on a semé le monde d'une infinité de croyances raisonneuses, qui au lieu de solidariser le genre humain, l'individualisent et rabaissent son regard vers les préoccupations utilitaires; d'où naissent l'égoïsme, les ambitions démesurées, menant tout droit à la jalousie, à l'antagonisme haineux, aux convoitises, à la violence, aux rapines, à la révolte.

(*A suivre.*)

L'Ancien President Castro

Berlin, 22.—Cipriano Castro, l'ancien président du Vénézuéla a déclaré hier qu'il a l'intention de retourner au Vénézuéla dès que l'état de sa santé lui permettre d'entreprendre le voyage.

"Mon intention, dit-il, est de vivre en simple particulier dans mon pays natal. Si on désire prendre des procédures con moi, je serai là. Il ne m'est pas entré dans l'esprit de faire une révolution de quelque nature que ce soit."

Senor Castro garde encore le lit, mais sa santé sera probablement complètement rétablie d'ici un mois. Les membres de sa suite croient qu'il partira pour le Vénézuéla à la fin de février ou au commencement de mars.

—Magasin à louer, sur l'Avenue Provencher. S'adresser a A. GAUVIN.

Le Manitoba.

MERCREDI, 27 JANVIER 1909

La Législature Provinciale

La Législature Provinciale est convoquée pour le 4 février.

L'opposition,en toute vraisemblance, devra se choisir un nouveau *leader*, car l'hon. M. Mickle va être fait juge d'ici quelques jours.

A Ottawa

SESSION FEDERALE

L'ouverture officielle de la session fédérale a eu lieu jeudi après midi à 3 heures.

Lorsque le représentant de Sa Majesté a rencontré les députés des Communes au Sénat, il a dû les envoyer à leur salle de délibération pour l'élection d'un orateur.

C'est ce qui a été fait. M. Charles Marcil a été élu à la présidence de la Chambre des Communes.

Sénateurs et députés se sont réunis de nouveau dans la salle du conseil, où le représentant de Sa Majesté a donné lecture du discours du trône suivant :

DISCOURS DU TRONE

Hons. MM du Sénat

Messieurs des Communes,

En vous souhaitant la bienvenue, au moment où vous allez prendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec des remerciements, l'abondande moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

LES FETES DU TRI-CENTENAIRE

Les fêtes au mois de juillet du IIIe Centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été réhaussé par la gracieuse présence de son Altesse Royale, le Prince de Galles, comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'empire britanique et les unissent également au trône et à la personne de Sa Majesté le roi.

La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terreneuve, et des puissantes république amies de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples, a servi non seulement à ajouter de l'éclat à la fête mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

LE TRAITE ANGLO-AMERICAIN

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis, d'Amérique, et attend maintenant sa ratification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera disparaître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion plusieurs questions contestées. Le traité et les documents qui s'y rapportent, seront soumis à votre étude, à leur heure.

SITUATION COMMERCIALE ET FINANCIERE

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière, qui n'est pas encore arrivée à son terme.

Des indices apparaissent cependant, qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.

LE TRANSCONTINENTAL

L'établissement rapide des nouvelles provinces demande de nouvelles lois de transport. La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée vigoureusement durant l'année dernière.

La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

L'EXPLORATION DE L'OUEST

Des travaux d'exploration pour une voie ferrée entre les terres à blé de l'Ouest et la Baie d'Hudson, sont poussés avec énergie. Quatre partis sont à l'œuvre depuis le mois d'août dernier. Leur rapport fera voir s'il est possible d'en arriver à une décision quant à la route à suivre et sur le coût approximatif. Les dispositifs de la loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des préemptions, des homesteads d'achat, a créé une source de recettes assez considérables pour faire place aux frais de construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson sans grêver les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de préemptions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millions d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissements des homesteads.

L'IMMIGRATION

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à la surveillance plus sévère du département de l'immigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

LE COMMERCE D'OPIUM

Le gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghai, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance grandissante du Canada. Sur la recommandation de mon gouvernement, celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghai.

L'INSTITUT AGRICOLE INTERNATIONAL

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un institut international d'agriculture avec quartier général à Rome, événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si considérable dans son économie. Il est satisfaisant de noter que parmi les quarante-huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

LE DESASTRE DE SICILE

L'épouvantable calamité qui s'est abattue sur la Sicile et le sud de l'Italie, et y a entraîné une perte totale de vie et de propriété inouie et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de mille sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

LE RAPPORT D'UNE COMMISSION

Conformément à un avis donné durant la dernière session du dernier parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes voies ferrées en correspondance avec l'Intercolonial et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

L'ENQUETE DE LA MARINE

Le commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la navigation et des pêcheries, a terminé ses travaux, mais n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

DIVERS PROJETS DE LOI

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législature similaire passée en 1906 par le parlement du Royaume-Uni, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

MM. de la Chambre des Communes,

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention ; les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi bientôt remises.

Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec les nécessités du service public.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je prie la Divine Providence qu'Elle vous garde dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien-être de notre peuple.

• • •

N. D. L. R.—Nous publions cette pièce officielle à cause de son importance documentaire. Les débats du parlement nous amèneront à nous occuper de plusieurs questions signalées à l'attention du pays par ce discours du trône.

• • •

M. R. L. Borden a réuni les membres de l'opposition et s'en est rapporté à eux du soin de choisir un nouveau chef de l'opposition. Après avoir fait une revue de la dernière campagne, il s'est déclaré prêt à rester dans les rangs, si l'on croyait que l'intérêt du parti l'exigeait. Un "non" formidable répondit à M. Borden qui fut acclamé frénétiquement par ses partisans. M. Borden reste donc le chef de l'opposition de Sa Majesté. Des discours furent prononcés par des anciens députés et des nouveaux, et tous ont témoigné de l'entente qui règne dans le parti

DESASTRE : HEROISME

Les dépêches nous relataient hier matin le sauvetage émouvant d'un nombreux équipage de sinistrés, sur l'Atlantique, grâce à la télégraphie sans fil. Par un temps de brume épaisse le steamer *Republic* de la ligne White Star, a été enfoncé par un autre puissant navire, le *Florida*. L'eau entra immédiatement à flot dans le navire avarié, qui se mit à appeler du secours au moyen de son marconi.

C. Q. D. furent les lettres que l'appareil transmit à *La Lorraine*, de la Ligne Française ; ce qui voulait dire :—notre navire est en grand danger.—Courage, nous allons à votre secours, répondit l'opérateur du bateau français, qui était alors à une distance de cent vingt milles. En même temps, la Lorraine avertissait un autre navire la Lucania. La *Baltic*, un autre transatlantique, était aussi prévenu du désastre ; et en moins de trois heures sept gros navires se trouvèrent réunis au 40ème de latitude et 70ème de longitude.

Le *Republic*, qui enfonçait toujours, avait réussi à transporter ses passagers sur le *Florida*, qui lui aussi était fortement avarié et menaçait de ne pouvoir tenir la mer. Le danger devint si imminent à bord du *Florida* que les passagers, en tout près de 1200, passèrent sur le *Baltic*.

Un peu plus tard le *Republic* allait au fond de l'eau, à 270 pieds de profondeur! *La Lorraine* et le *Lucania* n'eurent pas à intervenir autrement. Mais ce fut de la *Lorraine* que partirent surtout les signaux de détresse aux autres navires.

La conversation fièvreuse des deux opérateurs de la *Lorraine* et du *Republic* est impressionnante à l'extrême. Grâce au ccurage dramatique de ces deux hommes une catastrophe effrayante a été évitée. Il y a eu cependant deux pertes de vies lors de l'abordement du *Republic* par le *Florida*.

Condoleances

SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE SAINT-BONIFACE

A la dernière séance de la société, tenue le neuf courant, il fut proposé par l'hon juge Prud'homme, secondé par M. Napoléon Bétournay que la société fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de feu l'hon. T. A. Bernier, qui fut le second président de la Société, et qu'un vote de condoléances soit adopté et communiqué à la famille.

ARTHUR L. AUGER,
Sec.-Arch.

• • •

ALLIANCE NATIONALE

A la dernière séance de l'Alliance nationale, Cercle Langevin. No 153, il fut proposé par M. Alphonse Lemay, substitut du président général, secondé par M. David Senez, commissaire ordonnateur, qu'un vote de condoléance soit adopté à l'occasion de la perte douloureuse que nos confrères messieurs Joseph et Noël Bernier viennent d'éprouver dans la personne de feu l'hon. T. A. Bernier et que la présente résolution soit transmise à ces confrères et aux journaux.

ARTHUR L. AUGER,
Sec.-Arch.

• • •

A la dernière séance de l'Alliance Nationale, Cercle Langevin No. 153, il a été proposé par M. J. O. E. Lévêque, secrétaire-financier, secondé par M. Alphonse Lemay, substitut du Grand Président qu'un vote de condoléances soit adopté et communiqué aux journaux, après avoir été transmis à M Stanislas Jean à l'occasion de la douleur qu'il vient d'éprouver par la perte de son épouse.

A. L. AUGER,
Sec.-Archiviste.

• • •

A la dernière assemblée de l'Alliance Nationale, il fut aussi proposé par M. J. O. E. Lévêque, serrétaire-financier, secondé par M. Alphonse Lemay, substitut du Grand Président qu'un vote de condoléance soit adopté et adressé à M. Joseph Turenne et à sa famille, à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent de subir par la perte de madame S. M. Jean.

A. L. AUGER,
Sec.-Archiviste.

• • •

A l'occasion de la mort de M. le sénateur Bernier, père de M. Joseph Bernier, M. P. P., membre de la C. M. B. A., la succursale a passé la résolution suivante :

Que cette succursale désire exprimer à la famille de feu le sénateur Bernier sa profonde sympathie dans ce deuil cruel où vient de la plonger ce décès si regrettable. Cette société désire enrégistrer ce sentiment d'estime pour les hautes qualités intellectuelles, le patriotisme ardent et aguerri et le zèle inaltérable dont il a fait preuve dans ses luttes pour la justice des causes catholiques dans l'Ouest canadien.

• • •

Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a adopté la résolution suivante à sa séance du 25 courant.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Cusson que le Conseil a appris le grand malheur qui vient de frapper l'échevin Jean dans ses plus chères affections par la perte qu'il vient de faire d'une épouse qu'il adorait si tendrement et que ce Conseil profondément, ému d'un tel malheur désire prendre une vive part à sa douleur et présenter à monsieur Jean et à sa famille ses plus sincères condoléances.

Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Collin que copie de la résolution qui précède soit envoyée à la famille de monsieur Jean ainsi qu'à la presse.

• • •

Saint-Pierre-Jolys, Man.,
le 6 janvier 1909.

Madame T. Alfred Bernier,
Saint-Boniface.

Madame,

La perte douloureuse que vous venez d'éprouver en la personne de votre regretté mari, l'honorable T. Alfred Bernier, sénateur, a ému tous les cœurs canadiens-français du Manitoba.

Comme catholique et comme citoyen, feu monsieur Bernier fut toujours un modèle accompli de fidélité à son Dieu et aux lois de son pays. D'un jugement éclairé et d'une volonté constante à défendre le Droit et la Justice, il laisse parmi ses compatriotes une mémoire intègre et emporte les regrets de ceux qui l'ont connu.

Pour remplir un devoir de sincère gratitude, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de notre paroisse, réunis en assemblée extraordinaire vous font parvenir, Madame, ainsi qu'à votre famille éplorée, leurs respectueuses condoléances et leur profonde sympathie.

Joseph Lamourenx,
Ass.-Sec

Une Boutade de "l'Evenement" (22 janvier)

"Le Manitobaine sait pas quand sa Législature pourra siéger parce qu'il ignore où est son lieutenant gouverneur.

"A Québec nous sommes un peu dans le même cas : c'est notre premier-ministre qui est dans les patates.

—La commission de la voirie a eu l'heureuse idée de répandre du gravier sur nos trottoirs, qui étaient tout en glace, samedi, après la fonte des jours précédents.

Feu Madame Jean

La mort si soudaine de madame S. M. Jean a arraché de toutes les poitrines un cri de pitié. C'est une chose lamentable, en effet, que de partir ainsi dans l'espace de quelques heures, en plein épanouissement des joies de la famille, dans tout le rayonnement d'une jeunesse affectionnée par un mari dévoué et embellie par de gracieux enfants.

Madame Jean est décédée vendredi matin à l'hôpital de la Maternité, en présence de son mari, monsieur l'échevin Jean, dont la peine est facile à imaginer. La dépouille mortelle a été exposée chez monsieur Turenne (père de la défunte) où monsieur Jean et sa famille s'étaient recemment installés. Des offrandes spirituelles et des fleurs ont été déposés en nombre dans la chambre mortuaire. Son Honneur le maire et les échevins, collègues de monsieur Jean, ont fait parvenir l'expression de leur sympathie sous forme d'un tribut floral de grande beauté.

Cette jeune femme de vingt-sept ans, qui possédait du charme, de la bonté et de la gaieté, s'était créée sans effort une large place dans le cercle aimable dont elle faisait partie. Fille de monsieur Joseph Turenne, ce concitoyen si respecté, elle avait eu pour mère une femme dont la vertu et la grâce sont restées vivaces dans bien des mémoires, malgré de longues années écoulées. Par son alliance, la regrettée défunte était entrée dans une autre famille non moins estimée, l'une des premières et des plus considérables de Saint-Boniface.

En face d'un cercueil qui s'ouvre aussi prématurément, il n'y a guère que la foi qui puisse calmer la douleur de ceux qui sont atteints. La vie est un passage; une Providence plus sage que nous en mesure à chacun la durée suivant des desseins impénétrables. Un jour cette Providence vient chercher paisiblement le vieillard dont elle désire hâter le repos; aujourd'hui elle supprime d'un geste rapide une jeune existence qui promettait des jours longs et heureux. Dans l'un et l'autre cas, il faut s'incliner; la jeunesse et les sourires de la terre ne sont qu'un reflet d'une autre jeunesse, perpétuelle, celle-là, et qui ne connaitra jamais la souffrance.

• • •

Les funérailles de madame Jean ont eu lieu lundi matin, à la cathédrale.

Une longue procession a suivi le corbillard. Le deuil était conduit par M. l'échevin Jean et ses deux jeunes enfants; l'ex-maire Turenne, père de la défunte; ses frères MM. Jules, Paul, Alexandre et Eugène Turenne, M. et Mde Camille Couture, M. et Mde Jean Arpin, M et Mde Arthur Turenne, Melle Alice Turenne, MM. P. Turenne et E. Turenne, de Saint-Pierre-Jolys, M. le docteur Paul Royal, de Lorette.

Porteurs: MM. J.-B. Côté, S. J. Dussault, J. R. Côté, G. A. Rocan, l'échevin J. A. Cusson et E. Guilbault.

La nef de la cathédrale contenait une très nombreuse assistance.

Mgr Dugas officiait, avec, comme diacre, M. l'abbé Fyfe, et sous-diacre M. l'abbé Dufresne.

M. le professeur Salé tenait l'orgue et M. A. Potvin dirigeait la maitrise.

Noces de Cristal

M. et Mme P. E. Beauchamp, rue Notre-Dame, célébraient dimanche leurs noces de cristal et le trente-huitième anniversaire de naissance de monsieur Beauchamp.

L'estimé couple a reçu à cette occasion de riches cristaux et de nombreuses félicitations.

Nous nous unissons de tout cœur à cette expression de bonne amitié et offrons nos meilleurs souhaits à monsieur et à madame Beauchamp.

Chez Nous ET Autour de Nous

—On demande un cheval d'express. S'adresser à M. Normandin, épicier.

—Veuillez, s'il vous plait nous faire parvenir le montant de votre souscription au MANITOBA.

—L'hon Juge-en-chef Dubuc, de Winnipeg, est parti la semaine dernière pour un voyage de repos en Californie.

—On annonce la nomination, par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, de monsieur l'abbé Prud'homme à la cure de Gretna.

—On demande des agents recommendables dans tous les centres français pour le MANITOBA, 50 par cent de commission.

—Les citoyens de Winnipeg se plaignent avec éloquence des plombiers de la ville, dont ils proclament l'incompétence presque générale!

—A vendre par MM. Guilbault et Cie, du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—Monsieur Antonio Béliveau, gérant du Fashion Craft, Winnipeg, est revenu de l'Est, où il a fait les achats de printemps de son magasin.

—M. Hector Laberge, employé de l'hôtel-de-ville, accusé d'avoir fait disparaitre des documents d'élection, a été acquitté par le magistrat McMicken, vendredi dernier.

—Un tuyau d'aqueduc s'est brisé au commencement de la semaine dernière, au coin des avenues Provencher et Taché. Il s'en est suivi un écoulement considérable d'eau et ensuite une forte épaisseur de glace sur le pavé.

—Un exemple de la rapidité du développement de l'Ouest: M. Léon Benoît, de Melville, Sask., a passé quelques jours à Winnipeg. Melville, disait M. Benoît à un reporter du *Free Press*, est un point de distribution pour un rayon de cinquante milles. M. Benoît arriva à Melville il y a un an; on y construisait les premières maisons du village; aujourd'hui il y a 200 maisons et 1000 habitants. Chaque train amène de nouvelles recrues. M. Benoit croit que dans un an il y aura trois mille personnes à Melville.

—Un journal annonçait la semaine dernière que la voiture de Mgr l'Archevêque avait versé et que le cocher s'était blessé. Information prise, nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu d'accident; tous en ont été quittes pour un peu d'inquiétude.

—Les funérailles de madame Joseph Desrosiers ont eu lieu lundi dernier à la cathédrale. Mme Desrosiers avait 45 ans; elle laisse un mari et plusieurs enfants. Une foule nombreuse assistait aux funérailles. Nos condoléances à la famille éplorée.

—Une délégation de la municipalité de Montcalm s'est rendue samedi auprès de l'hon. M. Rogers, ministre des Travaux Publics, pour lui demander l'aide du gouvernement dans la construction de deux ponts. L'hon. M. Campbell, député de Morris, a présenté la délégation qui se composait de M. Fraser, préfet, de M. Jos. Baril, le secrétaire-trésorier; de M. le Conseiller Bordeleau. Le ministre n'a pas donné immédiatement sa réponse à cette demande d'argent, mais il est plus que probable que cette réponse sera favorable.

—H. Denmat, le jeune Français accusé d'avoir mis le feu aux meules de foin appartenant à un nommé Jean Marie Combot, à St-Laurent, subira son procès le 6 février prochain à Winnipeg. Il sera défendu par M. H. W. H. Knott et M. Noël Bernier.

—Le sanitarium des tuberculeux sera construit à Ninette (entre Hartney et Minto.) La commission chargée par le gouvernement local de choisir un site, a réglé la chose vendredi. Le besoin de cette maison de santé se faisait sentir depuis longtemps.

—Les négociations que nous annoncions entre la ville de Winnipeg et la Cie des Tramways pour l'achat du système, par le Conseil de ville, ont échoué MM. Mackenzie et Mann, qui contrôlent la puissante compagnie, ont présenté des conditions jugées trop onéreuses par le maire Evans et les échevins.

LA NOUVELLE DU JOUR

Dans tous les quartiers de la cité de Saint-Boniface on ne parle que du succès de la VENTE EXCEPTIONNELLE de bon marché de la maison Arseneau & Faull, qui a commencé depuis deux jours. Tous indistinctement s'accordent à dire qu'il est impossible de trouver n'importe où ailleurs, les VÉRITABLES BARGAINS offerts aux clients par cette maison, sans compter la chance donnée à chacun de gagner une prime en or de $25.00, pour un simple achat d'une piastre. Les marchandises s'écoulent rapidement, mais un grand nombre d'occasions rares sont encore à la disposition des acheteurs. AU PUBLIC A EN PROFITER.

VENTE PAR HYPOTHEQUE DE PROPRIETE DE VALEUR EN VILLE

D'après les pouvoirs renfermés dans une certaine hypothèque, il sera offert en vente à encan public par A. H. Pulford, encanteur, dans ses salles d'encan, 320 rue Donald dans la ville de Winnipeg à midi le samedi le 30 janvier 1909, la propriété suivante:

Dans la ville de St. Boniface, dans la province de Manitoba, le lot vingt-quatre (24) le dit lot etant indiqué sur une carte d'une partie du lot soixante-seize (76) dans la paroisse de St-Boniface enrégistré à Winnipeg, sous le nom de plan No. 711, au bureau des Titres de terrains; et situé sur le coté est de la rue Langevin (autrefois Messager) dans la dite cité de St Boniface, et il y a dessus une bonne bâtisse de deux etages.

Cette propriété est offerte en vente sujette à un hypothèque en faveur du "Home Investment and Savings Association" et l'acheteur doit assumer cette hypothèque.

Le vendeur a reçu l'information qu'il est dû sur cette hypothèque la somme de $453.84 le 30 janvier 1909 et que pour la racheter l'acheteur devra payer comptant un montant de $64.40 le 30 janvier 1909 et 29 paiements mensuels de $15 45 tous les 3ème lundis de chaque mois en commençant en février 1909.

Conditions de Vente: Vingt par cent comptant au moment de la vente et la balance aux conditions qui seront alors énoncées.

La vente sera sujette à une réserve.

Pour plus de details adressez-vous à RICHARDS, AFFLECK & CO. Vendeurs, Soliciteurs.

Daté à Winnipeg le vingt-huitième jour de decembre, A. D. 1908.

Avis de Petition au Parlement

Le "Winnipeg and Northwestern, Railway Company", fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte étendant le temps stipulé pour la construction et le parachèvement de son chemin de fer et autorisant la dite compagnie à garantir les actions d'autres compagnies et de construire des lignes (a) de sa ligne autorisée près du Détroit du Lac Manitoba dans une direction ouest à la rivière Assiniboine et de là dans une direction nord-ouest à sa ligne à ou près de Nut Lake, (b) et de cette dernière branche près de Good Spirit Lake dans une direction sud-est à la ligne du chemin de fer Grand Tronc Pacifique à un point entre la ligne de frontière du Manitoba et le second méridien.

Toronto 7 décembre 1908.

A. T. DRUMMOND,
Pour les requérants

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

19

(Suite.)

—Je le verrai ce soir quand je serai toute seule ! Comme il serait heureux de savoir combien tous sont bons pour moi

Et puis le dîner s'était achevé ; et maintenant Arlette venait de rentrer dans le salon qui lui avait arraché son premier cri d'admiration à son arrivée chez sa tante, car elle n'avait jamais aperçu dans aucune maison bretonne des meubles pareils de soie claire ni de semblables palmiers aux feuilles splendidement épanouies, ni tant de fleurs répandues à profusion dans les corbeilles et les vases, sur les tables, la cheminée, le piano à queue.

—Eh bien, petite fée, à quoi pensez-vous la mine si sérieuse ? interrogea Charlotte, caressant les cheveux d'Arlette, qui l'avait conquise toute.

—Je ne pense pas, je ne peux pas ! Mes idées ! elles s'en vont de droite et de gauche... Elles sont aussi occupées que mes yeux... C'est même bien fatigant !

—Surtout quand on a voyagé dix-huit ou dix neuf heures. Demain, soyez tranquille, vous verrez sans fatigue, et nous ferons de notre mieux pour que vous ne vous ennuyiez pas de...

Charlotte s'arrêta une seconde, puis, avec malice, acheva :

—...de Mme Morgane.

—De Mme Morgane ? Oh ! si vous saviez comme c'est délicieux d'être loin d'elle et de ne plus s'entendre gronder !

Elle avait parlé avec tant de conviction, que Charlotte éclata de rire. Aussitôt ses joues s'empourprèrent si fort que sa cousine eut pitié d'elle.

—Je vous taquine, chérie. Et, pour m'échapper, vous voudriez bien vous réfugier, je suis sûre, vers le piano, qui paraît vous tenter ? Voulez-vous nous faire un peu de musique ? Ce serait tout à fait gentil de votre part!

—Oh ! non, pas ce soir... Je ne pourrais pas chanter ce soir, comme je le faisais d'ordinaire auprès de papa. Je ne pourrais pas ! Mais j'aurais tant de plaisir à vous entendre, vous !

—Moi, enfant, je n'ai pas touché mon piano depuis un nombre incalculable de jours. Quand on est fiancé, vous saurez cela plus tard, Arlette, on ne fait plus que des courses !

—C'est positif, insista-t-elle drôlement tandis qu'Arlette l'examinait, interdite, se demandant si elle plaisantait ou non. Mais Madeleine vous jouera tout ce que vous voudrez !

—Cela ne l'ennuiera pas ?

—Mais pas du tout, au contraire ! C'est une musicienne fanatique, à en juger par les heures d'étude qu'elle s'accorde chaque jour.

—Et je puis aller l'écouter dans la serre ? J'aime tant à entendre la musique sans voir d'où elle vient !

—Comment, à Douarnenez on est aussi wagnérien ? Allez, petite fille, faites comme il vous est agréable.

—Où l'envoies-tu, Charlotte ? interrogea de loin Mme Chausey... Dans son lit?... C'est ce qui lui serait le meilleur. Elle doit n'en pouvoir plus, la pauvre fillette.

—Oh ! non, je ne suis plus fatiguée du tout protesta vivement Arlette. Ne me renvoyez pas encore dans ma chambre, je vous en supplie !

C'était vrai qu'elle n'éprouvait plus aucune fatigue. Mais en eût-il été autrement, elle n'aurait bien sûr pas voulu s'en aller dès maintenant se reposer. Guy n'avait-il pas dit qu'il viendrait ? Et pour elle... Qu'aurait-il pensé de la savoir déjà endormie comme un bébé qu'on envoie coucher aussitôt son dîner ?

Madeleine, complaisante, s'était assise au piano. Arlette se glissa dans un coin de la serre d'où le piano était invisible et elle écouta. De sa place, elle apercevait, au bout du salon, Charlotte et son fiancé en grande conversation, et Mme Chausey qui s'approchait d'eux. Tous les trois ils se mirent à considérer des papiers que le jeune homme tirait de son portefeuille. Puis du piano, un accord monta, et Arlette ferma les yeux pour mieux recueillir en elle ses impressions.

Le jeu de Madeleine était, comme elle-même correct et fin ; c'était, à n'en pas douter, un jeu de jeune fille très bien élevée, qui livre peu d'elle-même, et se révèle seulement l'élève d'un professeur de talent. Mais sur l'être passionné pour la musique qu'était Arlette, la moindre harmonie possédait une incomparable puissance. Qu'y avait-il donc dans la page de Chopin que jouait Madeleine, avec une réelle expression, pour qu'Arlette vibrât toute en l'écoutant ? Les larges ondes sonores jaillies de l'ivoire semblaient l'envelopper Et, à mesure qu'elles montaient,—chose étrange!—elles se prenaient à réveiller dans son coeur la vision tant desirée de la calme maison de Douarnenez, où était son père. Ses paupières toujours closes, n'étant plus distraite par le monde extérieur, elle se retrouvait dans le cabinet de travail où elle passait tant de délicieux instants avec lui. A cette heure, il devait y être ! Que faisait-il?...Est-ce qu'il ne souffrait pas de la savoir loin, loin, si loin de lui?— car il avait fallu des heures et encore des heures pour qu'elle fût à Paris... Peut-être, en cette minute, il pensait à elle... Il regrettait la séparation, dont une première fois déjà elle avait senti l'angoisse dans le wagon assombri ; et, peu à peu des larmes silencieuses glissaient sur son visage sans même qu'elle en eut conscience : un besoin de tendresse, une soif ardente de ne plus être solitaire, d'entendre une parole amie, de crier à quelqu'un au à quelque chose sa détresse morale la pénétrait peu à peu irrésistiblement...

Et, cependant, elle n'osait s'en aller là-bas, à l'autre bout du salon, demander secours contre son isolement à Mme Chausey et aux deux fiancés, toujours absorbés dans leur conversation ; Madeleine jouait maintenant un scherzo avec une prestesse qu'on n'eût pas attendue d'elle, si calme ; sous ses doigts, les notes roulaient, se pressaient ainsi que, sur la plage du Ris, se pressaient les milliers de gouttes qui faisaient les beiges vagues [illegible] tant aimées d'Arlette. Ah ! que d'heures allaient s'écouler avant qu'elle les revît, avant qu'elle retournât au coin de terre bretonne où était son coeur !...

Brusquement, elle tressaillit. A travers les sonorités éclatantes du piano, arrivait jusqu'à elle la voix joyeuse de Guy qui l'appelait :

—Arlette, petite Arlette, où vous êtes-vous cachée ? Ah ! je vous trouve ! Impossible de vous dissimuler davantage. J'aperçois le bout de votre pied, un véritable pied de Cendrillon.

Guy s'avançait vers elle. Il demeura stupéfait en rencontrant le regard humide de ces yeux dont il connaissait surtout l'éclair joyeux.

—Arlette, qu'avez-vous ?

—Je n'ai rien... J'écoute la musique !

—C'est la musique qui vous fait pleurer? Pourquoi pleurez-vous ?

—Parce que je suis très sotte, fit-elle, tamponnant en hâte son mouchoir sur les cils mouillés.

Il sourit, malgré lui, d'un sourire qui se perdit tout de suite sous sa moustache blonde.

—Ce n'est pas une raison, cela. Vous ne voulez pas me dire ce que vous avez ? Quelqu'un de nous vous aurait-il fait de la peine ? Ce serait bien involontairement Nous étions tous si désireux de vous faire aimer votre séjour parmi nous !

La flamme un peu railleuse du regard de Guy s'était éteinte dans une expression de sollicitude affectueuse, l'accent de sa voix était devenu très doux. Elle le devina réellement inquiet de ses larmes Alors, son coeur se défendit un peu, et un faible sourire glissa sur ses lèvres tremblantes encore :

—Ne vous tourmentez pas à cause de moi ! Je vous assure que c'est stupide de ma part de pleurer ! Je ne suis nullement malheureuse au milieu de vous... Seulement... pendant que Madeleine jouait, je me suis mise à penser tout à coup à... la maison, à mon père ! Je me suis sentie si loin que...

—Que vous avez regretté bien fort de vous être laissé attirer hors de votre *home* Pauvre Arlette ! Pauvre petit oiseau loin de son nid !

Elle lui paraissait tellement jeune dans la naïveté de son chagrin qu'en lui passa le désir instinctif de l'attirer comme on attire les enfants désolés pour les consoler sous les baisers qui apaisent. Mais il dit seulement de la même voix affectueuse :

—Arlette, ne pleurez pas, je vous en prie. Savez-vous que vous me remplissez de remords?...Comme il faut que nous pratiquions mal l'hospitalité, pour que vous vous sentiez ainsi dépaysée parmi nous!

—Oh ! non, ne me croyez pas trop dépayée! C'est le premier moment ! Je ne suis pas encore habituée à n'avoir personne à qui dire tout ce que j'ai dans l'esprit, à parler de la maison!... Et puis aussi, j'a peur de vous ennuyer tous ! Je me trouve tellement insignifiante et mal élevée auprès de mes cousines !

(A suivre)

De par le Monde

LE SALAIRE DU PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

Washington, 15—Un amendement au projet de loi fixant les crédits législatifs, exécutifs et judiciaires, portant le salaire du président à $100,000, et ceux du vice-président et du "speaker" de la Chambre des Représentants à $20,000 a été rapporté favorablement au sénat par le comité des affaires judiciaires, et a ensuite été renvoyé devant le comité des crédits.

MANOEUVRES ANGLAISES

Londres, 13—Pour expérimenter la valeur des réformes qui ont été introduites dans l'armée par M. Haldane, le conseil supérieur de la guerre a décidé que les grandes manœuvres auxquelles participeront presque toutes les troupes du royaume, auront lieu au mois de septembre prochain.

Environ 68,000 hommes prendront part à ces opérations, dont le centre sera Salisbury Plain. Depuis 1898, les autorités militaires ne se sont pas livrées à des exercices de tactique avec un aussi grand nombre d'unités.

—On demande un commis d'expérience, S'adresser par lettre, boite de poste 94, Saint-Boniface.

A PROPOS D'ALCOOL

Alfred Stead, à propos des discussions sur "les débits de boissons" en Angleterre, dresse dans le "Nineteenth Century" une statistique de la consommation de l'alcool. C'est la France qui vient en tête, suivie de près par la Belgique et l'Espagne. Il s'agit de toutes les boissons spiritueuses: vins, bières, liqueurs. La cote la plus faible appartient à la Roumanie, à la Norvège et à la Finlande, qui est comparativement presque abstème. En Angleterre, les "publicans" (débitants,) et les fabriquants de bière et d'alcool représentent un capital de 1 milliard de piastres qui fait la loi dans son propre intérêt. La Roumanie a introduit une législation antialcoolique qui porte déjà ses fruits. C'est ainsi que l'on a supprimé environ 4,000 autorisations et ordonné la fermeture des débits pendant six mois de l'année à neuf heures du soir et pendant un autre semestre à huit heures. On interdit de les ouvrir les jours de grandes réunions publiques, d'élections, etc. Les condamnations pour ivresse sont affichées publiquement et quiconque les a encourues ne peut plus être admis dans un débit, sous peine d'amende pour le débitant. Ces mesures ont produit d'excellents effets.

Avis aux fumeurs

A partir du 6 janvier 1909 tous ceux qui achèteront pour 25 cents au Bureau de Tabac de J. B. Leclerc, 15 Ave Provencher, recevront un coupon donnant droit au tirage qui aura lieu le

LUNDI GRAS

22 FEVRIER, A 7 30H. DU SOIR

Il y aura tirage des dix primes ci-après mentionnées :

1ère prime, pipe en écume marque Peterson) ;

2me prime, Plateau à fruits en argent ;

3ème prime, Plateau à cendre, en argent ;

4ème prime, Pipe en bois marque U M.) ;

5ème prime, Set à bureau de 6 morceaux ;

6ème prime, Sac à Tabac, couvert en cuir ;

7ème prime, Boîte de 25 cigares Flor Eminente ;

8ème prime, Salière et Poivrière montées en argent ;

9ème prime, Set à Eau de 8 morceaux ;

10ème prime, parfum (bouteille en verre coupé.)

—Chevaux à vendre, s'adresse à nos bureaux.

—Maison à louer. S'adresser a Madame Elie Genthon.